



République de Côte d'Ivoire  
Union - Discipline - Travail

# CERTIFICAT DE CONFORMITE

*Il est certifié que les installations portuaires de San Pedro satisfont aux dispositions du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires dit Code ISPS, adopté le 12 Décembre 2002.*

*En foi de quoi, le présent certificat est délivré au Port Autonome de San Pedro pour servir et valoir ce que de droit.*

Fait à Abidjan, le 27 Juillet 2009

L'Autorité Maritime

Lt. Colonel ~~TAN~~ ~~K. B.~~  
Administrateur des Affaires Maritimes et Portuaires  
Directeur Général des Affaires Maritimes  
et Portuaires

